

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identité du produit

SculpeyIII®

Autres noms

S302 001, S302 010, S302 033, S302 042, S302 053, S302 063, S302 072, S302 083, S302 093, S302 301, S302 303, S302 320, S302 322, S302 323, S302 370, S302 380, S302 503, S302 505, S302 513, S302 515, S302 530, S302 538, S302 539, S302 541, S302 549, S302 558, S302 562, S302 574, S302 583, S302 1086, S302 1101, S302 1103, S302 1109, S302 1112, S302 1113, S302 1130, S302 1132, S302 1135, S302 1137, S302 1139, S302 1140, S302 1142, S302 1144, S302 1150, S302 1209, S302 1216, S302 1628, S302 1629, S302 1634, S302 1645, S302 1657, S308 001, S308 010, S308 042, S308 1101, S308 1130, S308 583, S308 1657, S31 001, S31 042, S31 093, S3 30-1, S3 VMB-6, S3 VMC-6, S3 VMN-6, S3 VMP-6, S3MP 0000-1, S3MP 0300-1, S3MP 0500-1, SculpeyIII®

Identificateur de formule unique

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations prévues et utilisations déconseillées

Matériau de modelage durcissant au four pour les loisirs. Produit artisanal, pas un jouet.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Polyform Products Company, Inc.

Adresse européenne ::

Polyform Products Company

Suite 8521

Oude rielseweg 11

5032 SH Tilburg

Nederland

Adresse aux États-Unis:

Polyform Products Company, Inc.

1901 Estes Ave

Elk Grove Village, IL 60007

USA

Service clientèle: Polyform Products Company, Inc.

For: Nederland

+31 85 064 3941

For: US

+1 847-427-0020

info@polyformproducts.com, www.sculpey.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Secours

Téléphone No

+31 85 064 3941

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Toxicité aquatique (aiguë),
catégorie 3; H402

Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité aquatique

(chronique), catégorie 3;

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément à la réglementation (CE) N° 1272/2008

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

[Prévention]:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

[Réponse]:

Pas de déclarations de réaction

[Stockage]:

Pas de déclarations de stockage

[Disposition]:

P501 Éliminer les contenus, le conteneur conformément aux réglementations locales, nationales.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Si le produit contient des substances présentant un danger selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP / GHS], elles sont répertoriées ci-dessous.

Ingrédient/Désignations chimiques	Poids %	Classification CE N° 1272/2008	Remarques *
-----------------------------------	---------	--------------------------------	-------------

Oxyde de zinc Numéro CAS: 0001314-13-2 Numéro CE 215-222-5 Numéro d'index: 030-013-00-7	1.0 - 10	Toxicité aquatique (aiguë), catégorie 1; H400 Toxicité aquatique (chronique), catégorie 1; H410	Facteur M aigu: 1 Facteur M chronique: 1
--	----------	--	---

[^]CLP 31 EC No. 1272/2008 1.1.3.1.

*PBT/vPvB - Substance PBT ou vPvB

L'énoncé complet des phrases est indiqué dans la section 16.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités	En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.
Inhalation	Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire ingérer. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
Contact avec les yeux	Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon. NE PAS utiliser de solvants ou de diluants.
Ingestion	En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Résumé	Aucune donnée spécifique des symptômes disponible. Traiter de manière symptomatique Voir la section 2 pour plus de détails.
---------------	---

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Remarques au médecin Traiter de manière symptomatique

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Recommandations: mousse résistant aux alcools, CO², poudres, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés: A ne pas utiliser: jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux: Aucune donnée disponible sur les décompositions dangereuses.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive équipé d'un masque complet et des vêtements de protection. Les personnes sans protection respiratoire doivent quitter les lieux. Porter un appareil respiratoire autonome pendant le nettoyage suivant immédiatement l'incendie. Ne pas fumer.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer ou ramasser.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence. Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler les emballages prudemment pour éviter les dommages.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention]:

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Matières incompatibles: Pas de données disponibles

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Stockage]:

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données disponibles

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Exposition			
N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
0001314-13-2	Oxyde de zinc	OSHA	TWA 5 mg/m ³ (fume) TWA 15 mg/m ³ (total dust) TWA 5 mg/m ³ (resp dust)

		ACGIH	TWA: 2 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³
		NIOSH	10 mg/m ³ STEL (fume)
		National	5 mg/m ³ TWA [VME] (fume); 10 mg/m ³ TWA [VME] (dust)

8.2. Contrôles de l'exposition

Respiratoire	Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués. Pour une protection maximale lors de la pulvérisation de ce produit il est recommandé d'utiliser un filtre de combinaison multicouche, par exemple le type ABEK1.
Yeux	Dans les espaces confinés, porter un appareil respiratoire à air frais ou comprimé. Lunettes de sécurité de protection recommandées
Peau	Gants de protection recommandés.
Contrôles d'ingénierie	Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.
Autres pratiques de travail	Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

Voir la section 2 pour plus de détails.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Couleur: Argile État physique: Solide
Odeur	Non mesuré
Seuil olfactif	Non déterminé
pH	Non mesuré
Point de fusion / point de congélation (°C)	Non mesuré
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)	Non mesuré
Point d'éclair	Non mesuré
Taux d'évaporation	Non mesuré
Inflammabilité (solide, gaz)	n'est pas applicable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'explosivité: Non mesuré Limite supérieure d'explosivité: Non mesuré
Tension de vapeur (Pa)	Non mesuré
Densité de vapeur	Non mesuré
Densité	Non mesuré
Solubilité dans l'eau	Non mesuré
Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow)	Non mesuré

Température d'auto-inflammation (°C) Non mesuré
Température de dégradation (°C) Non mesuré
Viscosité (cSt) Non mesuré

9.2. Autres informations

Aucune autre information pertinente.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données disponibles

10.4. Conditions à éviter

Pas de données disponibles

10.5. Matières incompatibles

Pas de données disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible sur les décompositions dangereuses.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Remarque : En l'absence de données LD50 pour une toxine aiguë à parcours spécifique, l'estimation ponctuelle de toxicité aiguë convertie a été utilisée dans le calcul de l'estimation de toxicité aiguë du produit.

Ingrédient	Oral LD50, mg / kg	Cutané LD50, mg / kg	Inhalation Vapeurs LC50, mg / L / 4 heures	Inhalation poussières / brouillard CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation gaz CL50, ppm
Oxyde de zinc - (1314-13-2)	> 5,000.00, Rat - Catégorie: NA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	5.70, Rat - Catégorie: 5	Pas de données disponibles

Données sur la cancérogénicité

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
0001314-13-2	Oxyde de zinc	OSHA	Cancérogène réglementé: Non;

		NTP	Connu: Non; Pr�sum�: Non;
		CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	---

Classification	Cat�gorie	Description du danger
Toxicit� Aigu� - Orale	---	Non applicable
Toxicit� Aigu� - Cutan�e	---	Non applicable
Toxicit� Aigu� - Inhalation	---	Non applicable
Corrosion cutan�e/irritation cutan�e	---	Non applicable
L�sions oculaires graves/irritation oculaire	---	Non applicable
Sensibilisation respiratoire	---	Non applicable
Sensibilisation cutan�e	---	Non applicable
Mutag�nicit� sur les cellules germinales	---	Non applicable
Canc�rog�nicit�	---	Non applicable
Toxicit� pour la reproduction	---	Non applicable
Toxicit� sp�cifique pour certains organes cibles – exposition unique	---	Non applicable
Toxicit� sp�cifique pour certains organes cibles – exposition r�p�t�e	---	Non applicable
Danger par aspiration	---	Non applicable

11.2.1 Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Référez-vous à la Section 3 pour des données spécifiques.

Écotoxicité aquatique

Ingrédient	96 hr LC50 poisson, mg/L	48 hr EC50 crustacés, mg/L	ErC50 algues, mg/L	3hr IC50 bactéries mg / l	Biodégradabilité %
Oxyde de zinc - (1314-13-2)	Non disponible	>100.00, Daphnia magna	Non disponible	---	---

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non mesuré

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

12.7. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Les déchets et les emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations en vigueur.

14. Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMO / IMDG (transport maritime)	ICAO/IATA
14.1. Numéro ONU	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe de danger DOT: Non applicable Sous-classe: Non applicable	IMDG: Non applicable Sous-classe: Non applicable	Classe: Non applicable Sous-classe: Non applicable
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement			
IMDG	Polluant marin: Non;		
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	n'est pas applicable		
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	N'est pas applicable		

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

RÈGLEMENT (UE) 2020/878 modifiant les règlements UE 2015/830 et (CE) n ° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH).

Législation nationale

Une surveillance médicale spéciale (Arrêté du 11.07.1977) doit être envisagée pour les produits contenant des solvants organiques et si l'application par pulvérisation est possible. Les tableau des maladies professionnelles no. 84 "Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel".

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en oeuvre.

16. Autres informations

Date de révision de la 6/8/2022
fiche signalétique

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données jugées correctes. Cependant, aucune garantie ou assurance d'aucune sorte, express ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute obligation pour les effets nocifs qui peuvent être provoqués par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances en matière de santé et de sécurité applicables.

Le texte intégral des phrases figurant à la section 3 est :

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avis de non-responsabilité : les informations présentées ici sont fournies à titre de guide pour ceux qui manipulent ou utilisez ce produit. Des pratiques de travail sûres doivent être utilisées lorsque vous travaillez avec matériaux. Il est important que l'utilisateur final prenne une décision concernant la l'adéquation des procédures de sécurité employées lors de l'utilisation de ce produit.

Fin de la FISPQ